L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour toute l'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur https://www.ameli.fr/

Vaccination : rémunération en centres semaine de l'Ascension

Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre le Covid-19 s'accélère à mesure que les volumes de vaccins vont croissant, et les prochaines semaines sont capitales pour atteindre les objectifs d'une plus grande immunité collective.

Dans le cade de l'opération "Tous sur le Pont" durant la semaine du 10 au 16 mai (semaine de l'ascension), et à titre exceptionnel, il a été décidé que les forfaits majorés (habituellement appliqués les samedis après-midi, dimanches et jours fériés) s'appliqueraient aux vacations en centres de vaccination réalisées :

- après 20 H les soirs de cette semaine (lundi, mardi et mercredi) ;
- et de jeudi à dimanche en continu, toute la journée.

Rappel des tarifs de vacations des professionnels libéraux installés (y compris remplaçants) :

- **médecins : forfait semaine (420 €/4H,** 105 €/H**), forfait majoré** *(habituellement, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés)* **(460 €/4H,** 115 €/H**)**

- **infirmiers : forfait semaine (220 €/4H,** 55 €/H**), forfait majoré** *(habituellement, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés)* **(240 €/4H,** 60 €/H**)**

- **pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes : forfait semaine (280 €/4H,** 70 €/H**), forfait majoré** *(habituellement, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés)* **(300 €/4H,** 75 €/H**)**

Dans la période que nous traversons, votre mobilisation dans les différentes étapes de la campagne de vaccination contre le Covid-19 est essentielle.

Les forfaits des professionnels de santé retraités, étudiants, sans activité, salariés ou fonctionnaires intervenant dans les centres de vaccination et rémunérés à la vacation seront également majorés du jeudi au dimanche à hauteur des tarifs applicables aux dimanches et jours fériés.

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie